



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 26 juin 2017**

**Délibération n° 2017-112**  
**MOTION : POUR QUE VIVE PRIMAGAZ**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRÉSENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Gérard CHAUSSET, Cécile SAINT-MARC, Jean Marc GUILLEMBET, Anne-Eugénie GASPARD, Daniel MARGNES, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël GIRARD, Régine MARCHAND, David CHARBIT, René SABA, Mauricette BOISSEAU, Jean Claude PRADELS, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND, Joëlle LEO, Claude MELLIER, Alain CHARRIER, Martine BERJOT, Lionel AZOUGALHI, Monique POITREAU, Léna BEAULIEU, Marie-Christine EWANS, Martine CHAPEYROU, Gwenaëlle GIRARD, David VALADE, Alain LAMAISON, Catherine DARTEYRE, Stéphane GASO, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Christophe VASQUEZ, Catherine TARMO, Elisabeth LACROIX-RAUX, Marie Noëlle VAILLANT, Philippe BRIANT, Marie CHAVANE, Jean Luc AUPETIT

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : 8**

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Anne-Eugénie GASPARD, Fatou DIOP à René SABA, Bernard LE ROUX à Michèle COURBIN, Valéry LAURAND à Régine MARCHAND, Pierre GIRARD à Thierry TRIJOULET, Mélanie SARGEAC à Jean Marc GUILLEMBET, Anne COUPLAN à Gérard CHAUSSET, Rémi COCUELLE à Christine PEYRE

**EXCUSE : 1**

Monsieur Jean Pierre BRASSEUR

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE**

A la mi-mai 2017, les salariés de PRIMAGAZ, filiale française du groupe néerlandais SHU Energy, ont été informés de la fermeture de 5 sites, dont celui de Mérignac.

Les salariés concernés ne sont toujours pas informés par écrit de l'évolution de la situation de l'entreprise. Aucune information n'est communiquée aux représentants du personnel.

Quel mépris pour les 85 salariés et leurs familles, dont 50 mérignacais.

Alors que le chiffre d'affaire de la société PRIMAGAZ était de 464 millions€ en 2015, avec un bénéfice net de 50 millions, rien ne peut autoriser un tel choix.

Le conseil municipal de Mérignac

- Exprime sa solidarité avec les salariés de PRIMAGAZ
- Demande l'ouverture d'un dialogue afin que des solutions alternatives à la fermeture soient examinées.

**ADOpte À l'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 26 juin 2017



*Alain Anziani*  
**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Sénateur de la Gironde

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 27 juin 2017.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*